



CS - Tracteurs et Machines Agricoles : utilisation et maintenance



Public concerné :

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans minimum et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Pourra être admis en formation pour préparer le Certificat de Spécialisation tracteurs et machines Agricoles : utilisation et maintenance tout élève :

- ✓ Titulaire d'un CAPa ou d'un BEPA ;
- ✓ Titulaire d'un Brevet Professionnel Agricole ;
- ✓ Titulaire d'un Baccalauréat professionnel agricole ou d'un BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'entreprise Agricole).

Prérequis :

Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA, d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

Objectif de la formation :

Devenir conducteur d'engins d'exploitation agricole dans des entreprises ou des services liés à la production agricole.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage en une année à raison de 15 semaines de cours (soit 525h) par an ;
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du certificat de spécialisation est délivré selon la modalité des Unités Capitalisables (UC). La spécificité de ces dernières réside dans le fait qu'il n'y a pas d'épreuve terminale. Le diplôme est délivré après l'obtention des 3 capacités du référentiel sur délibération d'un jury nommé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le bénéfice des UC acquis est conservé pendant 5 ans.

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : CS TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES		
UC1	Etre capable de réaliser des travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.	135h00
UC2	Etre capable d'assurer l'entretien et la maintenance des AE dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.	322h30
UC3	Etre capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés.	67h30
TOTAL		525h00



CS - Tracteurs et Machines Agricoles : utilisation et maintenance



Poursuites d'études & Métiers préparés :

Métier préparé :

Le titulaire du CS tracteurs et machines agricoles peut exercer son activité dans des exploitations agricoles, entreprises de travaux agricoles, coopératives d'utilisation de matériels agricoles en tant que conducteurs d'engins.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2022	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
CS TRACTEURS	21	79%	6%	70%

Rémunération et financement :

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} août 2022						
Salaire d'un apprenti en 2022	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	453,32€	43% SMIC	721,96€	53% SMIC	889,86€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	654,80€	51% SMIC	856,28€	61% SMIC	1024,18€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	923,44€	67% SMIC	1124,92€	78% SMIC	1309,60€
Salaire d'un apprenti en 2022	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1678,95€		
Aides aux employeurs						
Aide exceptionnelle pour un contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2022	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
1 ^{ère} année d'apprentissage	5000€ couvre 100% du salaire		8000€ couvre 100% du salaire		8000€ couvre 100% du salaire	
Aide unique pour tout contrat conclu à partir du 1 ^{er} juillet 2022 Pour niveau inférieur ou égal au Bac						
1 ^{ère} année d'apprentissage	4125€ maximum					
2 ^{ème} année d'apprentissage	2000€ maximum					
3 ^{ème} année d'apprentissage	1200€ maximum					

Formation par
apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : **A. Faivre**

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr